COMMUNE DE MURIST / FR

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

MODIFICATIONS CONSECUTIVES A L'APPROBATION PAR LA DAEC DE LA REVISION GENERALE DU PAL DU 25.09.2013

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Ech 1/5000 MURIST 22.03

URBASOL SA ROUTE DE MONT CARMEL 2 1762 GIVISIEZ DATE: JANVIER 2014

ZONES D'AFFECTATION

Voir décision d'approbation de la DAEC du 17 DEC. 2014

- ZCV — ZONE DE CENTRE VILLAGE
- ZHDR — ZONE RESIDENTIELLE A DENSITE REPARTIE
- ZRFD — ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE
- ZACT — ZONE D'ACTIVITES
- ZIG — ZONE D'INTERET GENERAL 1, 2, 3, 4, 5, 6
- ZA — ZONE AGRICOLE
- AF — AIRE FORESTIERE
- CARTE INDICATIVE DES DANGERS - GLISSEMENTS PERMANENTS
- CARTE INDICATIVE DES DANGERS - GLISSEMENTS SPONTANES
- CARTE INDICATIVE DES DANGERS - CHUTES DE PIERRE
- CARTE INDICATIVE DES DANGERS NATURELS LIES A L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA BROYE
- BATIMENT NON SOUMIS A L'INDICE BRUT D'UTILISATION DU SOL
- SITES POLLUES - AIRES D'EXPLOITATION
- SITES POLLUES - SITES DE REMBLAYAGES
- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL OBLIGATOIRE
- DISTANCE A RESPECTER - CONSTATATION DE NATURE FORESTIERE EFFECTUEE

MESURES DE PROTECTION

- ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE - ZONE ALLUVIALE D'IMPORTANCE CANTONALE
- ELEMENTS NATURELS PROTEGES - HAIES, BOSQUETS
- ELEMENTS NATURELS PROTEGES - ARBRES ISOLES, VERGERS

MESURES DE PROTECTION (Suite)

- ELEMENTS NATURELS PROTEGES - ARBRES REMARQUABLES
- ELEMENTS NATURELS PROTEGES - MESURES DE COMPENSATION ECOLOGIQUES DU RP ET DE L'AUTOROUTE A1 — Voir décision d'approbation de la DAEC du 17 DEC. 2014
- COURS D'EAU
- ZONES DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES S1/S2/S3 — Voir décision d'approbation de la DAEC du 17 DEC. 2014
- IMMEUBLES PROTEGES - CATEGORIES 1/2/3 — Voir décision d'approbation de la DAEC du 17 DEC. 2014
- PERIMETRE DES SITES ARCHEOLOGIQUES — Voir décision d'approbation de la DAEC du 17 DEC. 2014
- CHEMINS IVS D'IMPORTANCE NATIONALE — Voir décision d'approbation de la DAEC du 17 DEC. 2014
- PERIMETRE DE PROTECTION "Inventaire du site construit à protéger" — Voir décision d'approbation de la DAEC du 17 DEC. 2014

INFORMATIONS INDICATIVES

- PERIMETRE COMMUNAL

LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR NE SONT PAS MENTIONNEES SUR LE PAZ.
LES DONNEES NUMERIQUES ONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE MURIST,
mail:secretariat@murist.ch, OU AU BUREAU URBASOL SA, mail:info@urbasol.ch

Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° 5, du 31 janvier 2014

Adopté par le Conseil communal de la commune de Murist, le . 10 mars 2014

La Secrétaire : . . . . . La Syndic : . . . . .

COMMUNE DE MURIST La Secrétaire

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le . . . . . 17 DEC. 2014

Le Conseiller d'Etat, Directeur : . . . .

ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG

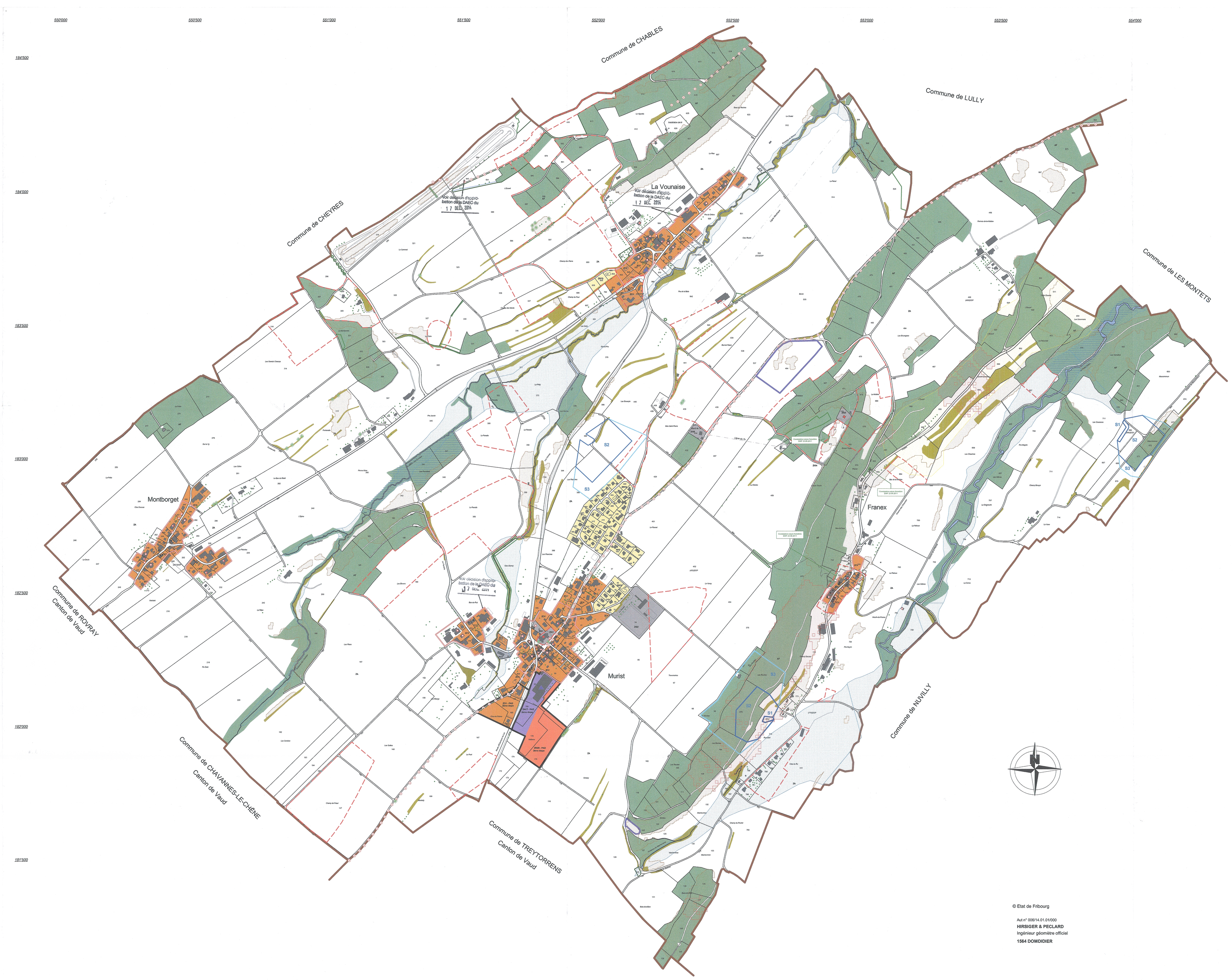

© Etat de Fribourg

Aut n° 006/14.01.01/000
HIRSIGER & PECLARD
Ingénieur géomètre officiel
1564 DOMDIDIER